

## **Projet 2015 en collaboration avec les lycées: Le rôle des écosystèmes dans les objectifs de développement durable « post-2015 » des Nations Unies.**

### **1. Le préambule**

En 2000, suite au Sommet du millénaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les objectifs du millénaire pour le développement à atteindre avant 2015. Les objectifs sont au nombre de huit : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomie des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre les maladies, assurer un environnement humain durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'heure est actuellement au bilan et à l'élaboration des objectifs post-2015, qui devraient être adoptés définitivement par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015. Concernant le bilan, il est clair que dans beaucoup de domaines des progrès considérables ont été réalisés. Ces derniers incluent la lutte contre l'extrême pauvreté, l'accès à l'eau ou encore la lutte contre le sida. Pour autant, les travaux préparatoires au sein des Nations Unies pour les objectifs post-2015 font ressortir une nécessité de plus en plus forte de mettre les trois composantes économiques, sociales et environnementales du développement durable au même niveau et de traiter ces composantes d'une manière globale en prenant en considération aussi les interactions entre elles. De plus, le monde est en train de prendre conscience que certains thèmes comme le changement climatique, l'augmentation continue de la population mondiale et l'inégalité exacerbée du développement font ressortir une nécessité de trouver des nouvelles solutions de développement à un niveau local aussi bien que global.

L'année 2015 est donc une année charnière pour une nouvelle vision d'un développement durable pour tous les pays au monde. De plus, le Parlement Européen et Le Conseil de l'Union Européenne ont désigné l'année 2015 comme «Année européenne pour le développement» sous la devise "Notre monde, notre dignité, notre avenir". A l'occasion d'un Forum mondial de la jeunesse au siège des Nations Unies à New York le 2 juin 2014, le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est adressé aux jeunes en disant « La moitié de la planète est âgée de moins de 25 ans. Nous avons besoin de votre implication comme jamais auparavant ». Ainsi, le projet 2015 de l'ALNU en collaboration avec les lycées a pour objectif d'inclure les jeunes dans ce processus global de compréhension, de réflexion et de participation aux orientations du monde pendant la décennie à venir. Ce projet s'inscrit aussi dans la continuité de la notion de « Jeune citoyen global » afin que les jeunes puissent s'engager en prenant conscience des défis auxquels le monde doit faire face.

### **2. Cadre du projet**

#### **2.1 Les objectifs du développement durable « post-2015 » et la gestion des écosystèmes.**

Un groupe de travail de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur ces objectifs « post-2015 » vient de faire dans un rapport final des propositions concrètes pour ces objectifs et les mesures correspondantes à prendre. Comme le troisième pilier du développement durable relatif à l'environnement devrait être renforcé dans le futur, l'ALNU a choisi pour le projet 2015 les objectifs suivants : l'objectif de la protection et la restauration des écosystèmes<sup>1</sup> ; celui de la biodiversité ; l'objectif relatif au changement climatique ; et les objectifs liés à l'eau et à l'énergie. Les êtres humains font également partie des écosystèmes. Les pays les moins avancés en matière de développement doivent concilier la nécessité d'un développement soutenu pour une population très jeune avec un besoin de préservation de l'environnement et des écosystèmes.

Les écosystèmes assurent différents services au bénéfice de l'humanité, qui ont été catégorisés et analysés par un groupe de plus de 1360 experts des Nations Unies dans un rapport sur l'Évaluation du Millénaire des

---

<sup>1</sup> Un écosystème est un complexe dynamique de plantes, d'animaux et de microorganismes et de leur environnement naturel en interaction au sein d'une unité fonctionnelle (forêts, zones humides, sèches, agricoles, fluviales, ..).

Ecosystèmes publié en 2005. Le schéma suivant (Fig. 1), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), indique les différents besoins de la société en matière de gestion de l'environnement pour le développement économique. Cette gestion est le plus souvent issue du domaine des services rendus par l'État.

Dans ce même rapport, une enquête détaillée est faite sur le fonctionnement et la résilience des écosystèmes et des services qu'ils fournissent. En fonction des régions et des pays du monde, des changements importants au sein des écosystèmes ont entraîné leur dégradation. Il faudra donc trouver des remèdes urgents à ces situations car elles risquent de générer une perturbation irrémédiable des services, tel que l'approvisionnement de l'eau, et de l'énergie, et risque d'avoir des conséquences dramatiques sur le bien-être des êtres humains à différents niveaux.

Le lien entre ces deux catégories d'objectifs se situe au niveau d'un approvisionnement durable sur la base des technologies propres et d'une utilisation efficiente de l'eau et de l'énergie. Il faut noter que les mesures attachées à un objectif ont aussi un impact sur d'autres objectifs.

Le tableau suivant indique quelques liens avec l'objectif de la protection des écosystèmes (tableau 1). Dans certains cas, il existe des liens indirects entre les objectifs par l'intermédiaire d'un autre objectif. Ainsi, l'approvisionnement et la consommation des énergies fossiles, que ce soit l'utilisation de carburant, pour le transport, ou du bois, en provenance d'arbres abattus pour la cuisson des aliments, génèrent des émissions de CO<sub>2</sub> avec un impact négatif sur le changement climatique, ce qui a une influence néfaste sur les écosystèmes et la biodiversité.

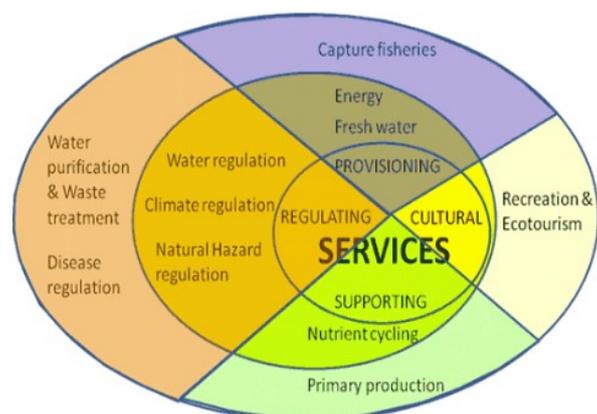


Figure 1. Service rendus par les écosystèmes pour le développement

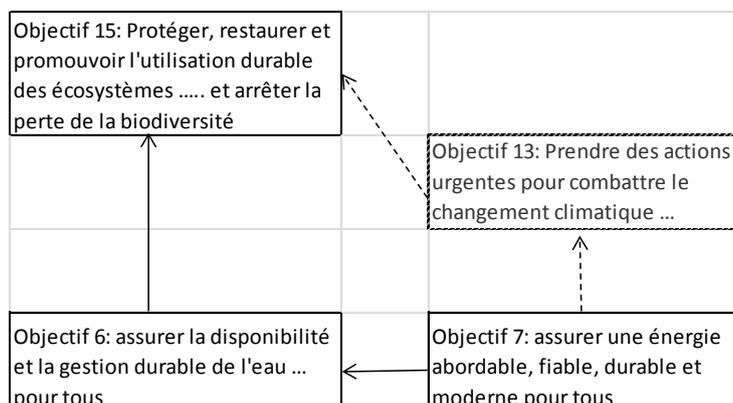


Tableau 1. Les interrelations entre les objectifs Post-2015

La liste suivante indique les objectifs pour lesquels il existe une interrelation:

**Objectif 6: assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau ainsi qu'une infrastructure sanitaire pour tous**

**Objectif 7: assurer une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous**

**Objectif 13: prendre des actions urgentes pour combattre le changement climatique et ses impacts.**

**Objectif 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes, gérer les forêts de manière durable, combattre la désertification, et arrêter et inverser la dégradation du sol et arrêter la perte de la biodiversité**

Pour plus de détails sur les objectifs Post 2015 sélectionnés veuillez consulter l'annexe 1.

## 2.2 Les pays de référence pour le projet 2015 : Le Sénégal et le Burkina-Faso

L'ALNU a choisi deux pays de référence pour le projet 2015: le Burkina-Faso et le Sénégal.

Ces deux pays de l'Afrique de l'Ouest appartiennent en grande partie aux écorégions terrestres du Sahel et de la Savane soudanienne de l'Afrique Occidentale. Ces écorégions représentent un ensemble d'écosystèmes avec des caractéristiques similaires. Elles constituent des zones primordiales dans la lutte contre la désertification, qui s'étend de la zone du Sahara au Nord. Un des projets internationaux les plus importants est celui de la Grande Muraille Verte, qui a reçu l'appui de nombreux acteurs et bailleurs de fonds. Le Fonds des Nations Unies 'Global Environment Facility' (GEF) sert de mécanisme de financement,

notamment pour les Conventions des Nations Unies sur la diversité biologique, le changement climatique et la lutte contre la désertification.

De plus, ces pays sont classés parmi les pays les moins avancés au monde et font partie des pays cibles de la Coopération au développement luxembourgeoise. Les projets de la coopération bilatérale sont pris en charge et exécutés par la société Lux-Development.

L'annexe 3 est un document éducatif qui donne un aperçu global sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de l'environnement ainsi que sur les écorégions et les écosystèmes des deux pays de référence.

### **3. Arrangements techniques du projet**

#### **3.1 Objectifs pédagogiques du projet**

Objectifs d'enseignement :

- 1) Faire connaître aux jeunes la situation mondiale actuelle en matière d'objectifs de développement
- 2) Amener les jeunes à faire une réflexion informée sur le sujet du développement et le rôle des Nations Unies
- 3) Approfondir les facultés de présentation des élèves, d'analyse de documents des élèves et la capacité des élèves à travailler en groupe.

#### **3.2 Le contenu du projet**

Les élèves sont amenés à se renseigner sur les objectifs post-2015 en matière de développement durable en accordant une attention particulière à l'importance des écosystèmes pour le développement durable et aux services rendus par la nature et, le cas échéant, les liens avec le changement climatique, l'eau et l'énergie. Les élèves étudieront un des deux pays : le Burkina-Faso ou le Sénégal. Dans chaque lycée, ils travailleront en 1 à 3 groupes de 3 à 8 élèves, chaque groupe ayant choisi un des 2 pays cibles. Ce choix du pays représenté pour chaque lycée sera décidé à l'avance en concertation avec les professeurs-accompagnateurs pour assurer une bonne représentation des deux pays. Des élèves supplémentaires peuvent participer éventuellement au projet dans les lycées et assister en tant qu'observateurs aux sessions plénières des mois de février et de mai dans la mesure où la limite de capacité des salles d'un total de 200 personnes n'est pas atteinte. Afin de faciliter la mise au point des documents, une liste de références utiles est disponible (annexe 2). Le cas échéant, les documents ou les pages Internet peuvent être traduits avec un outil de traduction automatique tel que <https://translate.google.com/>. Les élèves peuvent utiliser d'autres références et obtenir des informations d'autres sources, p.ex. sur la base d'une prise de contact avec une association ou une institution active sur le terrain. Afin d'assurer la transparence nécessaire, les élèves sont priés d'indiquer dans leurs documents les références et les sources utilisées pour la collecte de leurs informations. L'ALNU fournira également une aide à la préparation aux professeurs-accompagnateurs en fournissant un texte éducatif (voir annexe 3). Les documents relatifs au projet 2015 devront être remis à l'ALNU au moins deux semaines avant la date de la séance plénière.

##### **3.2.1 Les documents à préparer au sein des lycées**

###### **a. Un résumé de la situation au Sénégal ou au Burkina-Faso**

Une fiche pays d'une page DIN A4 bien remplie, pouvant comporter des caractères de texte relativement petits, sera établie. Il s'agit d'un résumé décrivant la situation des écosystèmes dans un des deux pays en fonction du cadre du projet, les menaces les plus importantes d'une dégradation future et les solutions les plus efficaces pour y remédier. Un des problèmes majeurs pour le Burkina-Faso et le Sénégal étant l'accès à l'eau et le risque de désertification les élèves étudieront ces problèmes. Les solutions pour remédier les problèmes incluent la mise en œuvre de politiques locales, nationales et internationales. Ces politiques sont souvent développées en partenariat avec le soutien d'institutions telles que les Nations Unies. Dans cet ordre d'idées on peut mentionner des projets tels que « La Grande muraille verte africaine »,... Le résumé est censé être une aide pour la préparation de la présentation (voir 3.2.1.b) et constitue une préparation à un débat lors de la séance plénière de mai (voir : 3.5 calendrier de la séance plénière de mai). L'ALNU

choisira les deux meilleurs résumés pour chaque pays. Les auteurs des résumés retenus seront invités à présenter leur résumé lors de la séance plénière. La façon de présenter ce document sera laissée à la discrétion des auteurs. Cependant, la présentation devra durer 5 minutes.

### **b. Une présentation de type Powerpoint du projet de développement**

Les élèves feront la présentation d'un projet spécifique de développement pour un des deux pays dans le domaine de la gestion des écosystèmes, du changement climatique, de l'eau ou de l'énergie. Les élèves sont libres dans le choix du projet à présenter. Les élèves sont encouragés à faire une recherche personnelle. Les projets présentés seront notés, entre autres, premièrement, en fonction de leur conformité avec la protection ou la restauration des écosystèmes ou de la biodiversité (Objectifs 6, 7, 13 et 15 des objectifs post-2015 de développement), deuxièmement, en fonction du niveau de compréhension du projet que les élèves ont démontré.

La présentation de ce projet sera de type Powerpoint avec 5 diapositives. La présentation incorporera les points suivants pour présenter le projet: la présentation du problème, présentation de la solution et la compatibilité du projet avec le profil d'un des deux pays de référence, l'impact direct ou indirect du projet sur la gestion des écosystèmes ou la biodiversité, comment le projet est organisé pour éviter les effets négatifs. Les présentations dureront 5 minutes suivies de 2 minutes pour répondre aux questions.

Une synopsis de ces présentations sera établie par les élèves en fonction d'un schéma établi par l'ALNU.

La mise au point d'un communiqué de presse sera préparée par quelques élèves de lycées intéressés à ce sujet.

### **3.3 Règles de participations et attribution des prix**

- 1) Tous les documents seront à soumettre à l'avance deux semaines avant la session finale afin de pouvoir vérifier la conformité des documents avec la spécification du projet.
- 2) Les projets ainsi que les documents seront évalués avec une note par un jury. Ce jury sera composé d'un représentant de la direction ou d'un professeur-accompagnateur de chaque lycée et des membres du Conseil d'administration de l'ALNU. L'ALNU établira une fiche avec des critères d'appréciation pour la notation des documents et de la présentation. Les lycées ne noteront pas le(s) projet(s) de leurs élèves. Les documents écrits pourront être évalués quelques jours avant la session finale et les présentations orales pendant la session finale.  
L'évaluation sera faite en fonction de différents critères d'appréciation sur la situation du pays (compréhension : 10% ; pertinence du contenu selon les critères établis dans la section 3.2.1 a : 20% ; rédaction 10%) ainsi que sur la présentation en Powerpoint d'un projet (conformité du projet avec la définition du cadre établie dans la section : 15% ; pertinence du contenu selon les critères établis dans la section 3.2.1 b : 20% ; conception et créativité du document Powerpoint : 15% ; présentation orale 10%).
- 3) Les participants recevront une copie de certains documents.
- 4) Les prix :

**a.** Meilleurs projets (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>) : Les prix attribués aux groupes d'élèves ayant les meilleures notes globales du jury. Le premier prix consistera en un voyage à Bruxelles pour visiter les bureaux représentants différentes institutions des Nations Unies

**b.** Un prix spécial sera attribué par l'ALNU selon des critères d'appréciation particuliers.

**c.** Valeur des prix :

- 1<sup>er</sup> prix : voyage à Bruxelles et visite des institutions de l'ONU à Bruxelles ; coût approximatif : (location d'un bus avec chauffeur pour une journée et les repas,...) 1.000.-€
- 2<sup>ème</sup> prix : 700.-€
- 3<sup>ème</sup> prix : 500.-€
- 4<sup>ème</sup> prix : 400.-€
- 5<sup>ème</sup> prix : 300.-€
- 6<sup>ème</sup> prix : 200.-€
- Prix spécial : 200.-€

### **3.4 Phases du projet**

- Octobre - Décembre 2014 : réunion consacrée à la présentation du projet et à la concertation, mise-au-point de la spécification finale du projet, remise de la liste des participants des lycées à l'ALNU
- Novembre 2014 – Avril 2015 : travail de préparation dans les lycées pour l'élaboration des documents
- Jeudi 15 janvier 2015: Date au plus tard pour l'envoi par les lycées à l'ALNU de la liste complète des élèves par groupe de travail et par classe y compris des élèves supplémentaires en tant qu'observateurs (+ le pays choisi par groupe de travail), le représentant du lycée pour le jury et d'une manière optionnelle un ou deux élèves intéressés par un groupe spécial des lycées pour la presse
- Jeudi 26 février 2015 : Séance plénière d'une demi-journée pour un séminaire spécial dans l'après-midi sur « Le développement durable et les écosystèmes dans le cadre des objectifs post-2015 des Nations Unies » avec un représentant de l'Agence de Coopération au développement luxembourgeoise LuxDev
- Jeudi 30 avril 2015 : Date au plus tard pour l'envoi par les lycées à l'ALNU des documents établis par les groupes de travail (résumé de la situation du pays, présentation de type Powerpoint, synopsis de la présentation Powerpoint)
- Lundi 18 Mai 2015 à la Chambre de Commerce: Séance plénière d'une journée avec la présentation par les élèves des documents, la sélection des meilleures épreuves, les interventions des représentants du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale, la présentation d'un communiqué de presse établi par plusieurs élèves ainsi que la remise des prix et des certificats de participation.

### **3.5 Calendrier de la Séance plénière le lundi 18 mai**

8h30-9h00 : Accueil

9h00-9h20 : Mots de bienvenue par un représentant de la Chambre de Commerce et de l'ALNU

9h20-9h35 : Deux présentations par les élèves du profil pays du Burkina-Faso

9h35-10h55 : Présentation par les élèves des projets de développement au Burkina-Faso

10h55-11h10 : Pause-café

11h10 -11h25 : Deux présentations par les élèves du profil pays du Sénégal

11h25-12h45 : Présentation par les élèves des projets de développement au Sénégal

12h45-14h00 : Pause-midi avec sandwiches, boissons, ....

13h45-14h00 : Réunion des membres du jury pour l'évaluation finale

14h00-14h20 : Présentation par les élèves d'une synopsis des projets de développement

14h20-14h40 : Allocution de Mme Martine Schommer, Directrice de la Coopération au développement du Ministère des Affaires Etrangères

14h40-15h40 : Débat : « Quelles sont les orientations à promouvoir pour les projets de développement au Burkina-Faso et au Sénégal pour améliorer la situation des écosystèmes? »

15h40-16h10 : Interventions finales des invités : du Ministère des Affaires Étrangères, du Ministère de l'Éducation Nationale, d'un représentant du Sénégal, d'un représentant du Burkina-Faso, d'un représentant de la direction des lycées et d'un représentant de l'ALNU

16h10-16h15 : Présentation d'un communiqué de presse établi par quelques élèves des lycées

16h15-16h50 : Remise des prix et des certificats

16h50-17h20 : Réception offerte par l'ALNU.

## Annexe 1 : Les objectifs post-2015

**Objectif 6: assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau ainsi qu'une infrastructure sanitaire pour tous**

**Objectif 7: assurer une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous**

**Objectif 13: prendre des actions urgentes pour combattre le changement climatique et ses impacts.**

**Objectif 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes, gérer les forêts de manière durable, combattre la désertification, et arrêter et inverser la dégradation du sol et arrêter la perte de la biodiversité**

### Les mesures à prendre en fonction des différents objectifs.

Objectif 6 (sur l'eau):

- \* à l'horizon 2030, atteindre un accès universel et équitable à une eau propre et abordable pour tous
- \* à l'horizon 2030, augmenter substantiellement l'efficacité de l'usage de l'eau à travers tous les secteurs, ....
- \* à l'horizon 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, incluant les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières et les lacs

.....

Objectif 7 (sur l'énergie):

- \* à l'horizon 2030, atteindre un accès universel à des services d'énergie abordables, fiables et modernes
- \* à l'horizon 2030, augmenter substantiellement la part des énergies renouvelables dans le « mix » énergétique
- \* à l'horizon 2030, doubler le taux global de l'amélioration dans l'efficacité énergétique

... .

Objectif 13 (sur le changement climatique):

- \* renforcer la résistance et la capacité d'adaptation à des aléas liés au climat et à des désastres naturels dans tous les pays
- \* intégrer les mesures contre le changement climatique dans les politiques nationales, les stratégies et la planification
- \* à l'horizon 2020, mettre en œuvre l'engagement pris par les parties des pays développés de l'UNFCCC de mobiliser en commun 100 milliards de dollars en faveur d'actions d'atténuation significatives dans les pays en voie de développement

... .

Objectif 15 (sur l'environnement):

- \* à l'horizon 2020, assurer la conservation, la restauration et l'usage durable des écosystèmes terrestres et de l'eau propre ainsi que leurs services, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, en ligne avec les obligations des accords internationaux
- \* à l'horizon 2020, promouvoir l'implémentation d'une gestion durable de tous les types de forêts, arrêter le déboisement, restaurer les forêts dégradées et augmenter la reforestation de x% globalement (x est un pourcentage, qui reste à être défini)
- \* à l'horizon 2020, combattre la désertification, et restaurer les terres et sols dégradés, y compris les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et veiller à atteindre un monde neutre concernant la dégradation des terres
- \* prendre des actions urgentes et significatives pour déduire la dégradation du milieu naturel, arrêter la perte de la biodiversité, et à l'horizon 2020 protéger et prévenir l'extinction des espèces menacées

.... .

Les détails de toutes les mesures en fonction des différents objectifs se trouvent sur le site Internet suivant:

[http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs\\_FINAL\\_Proposal%20of%20OWG\\_19%20July%20at%201320hrs.pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs_FINAL_Proposal%20of%20OWG_19%20July%20at%201320hrs.pdf).

## Annexe 2 Références pour le projet post-2015.

Les références ci-dessous sont une liste suggestive. Les professeurs et les élèves feront le choix des références selon leur volonté.

### Les sites globaux des Nations Unies en relation avec le projet post-2015 et les écosystèmes

- Objectifs post-2015 de développement: <http://www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml>
- Les propositions finales pour les objectifs « post-2015 » du groupe de travail de l'Assemblée Générale des Nations Unies:  
[http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs\\_FINAL\\_Proposal%20of%20OWG\\_19%20July%20at%201320hrs.pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/4518SDGs_FINAL_Proposal%20of%20OWG_19%20July%20at%201320hrs.pdf)
- Les écosystèmes: <http://www.unep.org/french/ecosystemmanagement>
- Le cadre 2012-2020 du Programme des Nations Unies pour le Développement, concernant la biodiversité et les écosystèmes dans le développement durable :  
<http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Environment%20and%20Energy/biodiversity/UNDP-Biodiversity-and-Ecosystems-Global-Framework-2012-2020.pdf> pp. 13-14, 22-39, 63-67

### Situation des écosystèmes dans les pays de référence et techniques de lutte contre la désertification.

- La zone du Sahel de l'Afrique de l'Ouest: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Sahel>
- La zone de la Savane soudanienne de l'Afrique de l'Ouest :  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Savane\\_soudanienne\\_occidentale](http://fr.wikipedia.org/wiki/Savane_soudanienne_occidentale)
- Profil pays de l'UNEP sur l'environnement au Burkina-Faso :  
<http://gridnairobi.unep.org/chm/roa/Country%20Profiles/Burkina%20Faso.doc>
- Profil pays de l'UNEP sur l'environnement au Sénégal :  
<http://gridnairobi.unep.org/chm/roa/Country%20Profiles/Senegal.doc>
- Diversité biologique au Burkina Faso : <http://bf.chm-cbd.net/>
- Rapport du Burkina Faso pour la convention sur la diversité biologique: <http://www.cbd.int/doc/world/bf/bf-nr-04-fr.pdf> pp. 17-29, 85-91
- Rapport du Sénégal pour la convention sur la diversité biologique: <http://www.cbd.int/doc/world/sn/sn-nr-05-fr.pdf> pp 23-36, 48-49, 59-60, 95-102
- Méthodologie des écosystèmes au Sénégal:  
<http://www.unep.org/regionalseas/Rapport%20Final%20PASEF%20%20CSE.pdf> pp 13-16
- Techniques de lutte contre la désertification : <http://www.gtdesertification.org/rubrique61.html>
- Techniques et technologies de lutte contre la désertification  
[http://www.cilss.bf/fondsitalie/iremLCD/fichetechnique\\_fropt.pdf](http://www.cilss.bf/fondsitalie/iremLCD/fichetechnique_fropt.pdf)
- Techniques d'adaptation aux changements climatiques :  
<http://www.cilss.bf/publications/upload/techniquesadaptationchangementsclimatiques.pdf>
- L'environnement au Sénégal et les besoins en technologies:  
[http://unfccc.int/ttclear/sunsetcms/storage/contents/stored-file-20130327165616465/TechnologyNeedsAssessment-Mitigation\\_Senegal.pdf](http://unfccc.int/ttclear/sunsetcms/storage/contents/stored-file-20130327165616465/TechnologyNeedsAssessment-Mitigation_Senegal.pdf) pp 17-19, 23-29, 151-152

### Le projet international de la Grande Muraille Verte en Afrique de l'Ouest.

- La grande muraille verte : <http://www.fao.org/partnerships/great-green-wall/great-green-wall-home/fr/>  
<http://www.theggw.net/>
- Agence nationale de la grande muraille verte au Sénégal : [www.angmv.sn](http://www.angmv.sn)
- La grande muraille verte au Burkina Faso : <http://www.environnement.gov.bf/index.php/les-poliques/programmes/grande-muraille-verte-burkina>

### Projets de développement durable au Burkina Faso et au Sénégal dans le domaine de l'environnement.

#### Burkina Faso.

- Projets du Programme des Nations Unies pour le Développement au Burkina Faso:  
[http://www.bf.undp.org/content/burkina\\_faso/fr/home/ourwork/environmentandenergy/](http://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/ourwork/environmentandenergy/)  
[http://www.bf.undp.org/content/burkina\\_faso/fr/home/operations/projects/poverty\\_reduction/PAPE.html](http://www.bf.undp.org/content/burkina_faso/fr/home/operations/projects/poverty_reduction/PAPE.html)
- Projet de la FAO United Nations Food and Agriculture Organization :  
[http://www.fao.org/fileadmin/templates/great\\_green\\_wall/docs/AUC\\_project\\_document\\_on\\_GGWSSI\\_funded\\_by\\_E\\_U\\_GM\\_UNCCD\\_and\\_FAO\\_english.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/great_green_wall/docs/AUC_project_document_on_GGWSSI_funded_by_E_U_GM_UNCCD_and_FAO_english.pdf)
- Projets du Fonds de l'Environnement Mondial au Burkina Faso:  
[http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/Burkina%20Faso%20-%20Fact%20Sheet%20-%20Mar2013\\_FR.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/Burkina%20Faso%20-%20Fact%20Sheet%20-%20Mar2013_FR.pdf)  
[http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/NPFD-Burkina\\_Faso.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/NPFD-Burkina_Faso.pdf)
- Projet FLEUVE pour les investissements dans la gestion durable des terres au niveau des communautés locales:  
<http://global-mechanism.org/fr/news-events/news/fleuve-steps-up-local-community-action>
- Projet de gestion décentralisée des forêts et espaces boisés au Burkina Faso : <http://www.gcca.eu/fr/programmes-nationaux/afrique/amcc-burkina-faso> + fichier PDF
- Ecosystem alliance: <http://www.ecosystem-alliance.org/fr/countries/burkina-faso>,
- Programme régional solaire et approvisionnement en eau au Burkina Faso : <http://www.cilss.bf/prs/> ,  
<http://www.cilss.bf/spip.php?rubrique10>
- Mise en œuvre du programme national de gestion des ressources forestières au Burkina Faso avec l'aide de Lux Development : <http://oua.luxdev.lu/fr/activities/project/BKF/019>
- Les activités de l'agence de l'eau de Nakambé au Burkina Faso: <http://www.eauburkina.org/>,  
[http://www.eauburkina.org/index.php?option=com\\_content&view=category&id=122:agences-du-nakambe&Itemid=191&layout=default](http://www.eauburkina.org/index.php?option=com_content&view=category&id=122:agences-du-nakambe&Itemid=191&layout=default)
- Utilisation de l'énergie solaire au Burkina Faso: <http://www.soleilburkina.ch>
- Catalogue de projets au Burkina Faso du CILLS: [http://www.cilss.bf/fondsitalie/iremlcd/catalogue\\_fropt.pdf](http://www.cilss.bf/fondsitalie/iremlcd/catalogue_fropt.pdf)
- Projet de conservation des eaux et réhabilitations des sols avec la Fondation « Chrétiens pour le Sahel » au Luxembourg : <http://sahel.lu/fr/nos-projets/ajpee/> <http://ajpee.net/spip.php?article11>
- Projet de lutte contre la désertification <http://www.sosenfants.com/developpementburkinamethode.php>

## **Sénégal.**

- Projets du Programme des Nations Unies pour le Développement au Sénégal :  
[http://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/operations/projects/environment\\_and\\_energy.html](http://www.sn.undp.org/content/senegal/fr/home/operations/projects/environment_and_energy.html) ,
- Projets du Fonds de l'Environnement mondial au Sénégal :  
[http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/Senegal%20Apr2012%20French\\_FINAL.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/Senegal%20Apr2012%20French_FINAL.pdf) ,  
<http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/document/Senegal%20Rapport%20NPFE.pdf>  
[https://sgp.undp.org/index.php?option=com\\_docman&Itemid=188&task=doc\\_download&gid=226](https://sgp.undp.org/index.php?option=com_docman&Itemid=188&task=doc_download&gid=226)
- Reforestation et gestion durable des forêts au Sénégal avec la Fondation du Luxembourg:  
<http://www.fdlux.lu/fr/project/reforestation-gestion-durable-forets-au-senegal>
- Projet d'énergie renouvelable au Sénégal: <http://www.energies-renouvelables.org/Noria/docs/senegal.pdf>
- Elimination d'un parasite de l'eau par des crevettes: <http://www.projet-crevette.org/index.php?lang=fr>
- Ecosystem alliance: <http://www.ecosystem-alliance.org/fr/countries/senegal>
- Exemple d'un projet d'élevage écologique: <http://eauterreverdure.org/elevage-ecologique/>
- Projet d'évaluation des besoins en technologies (EBT) et plans d'action technologiques (PAT) aux fins d'atténuation aux effets du changement climatique au Sénégal: [http://unfccc.int/ttclear/sunsetcms/storage/contents/stored-file-20130327165616465/TechnologyNeedsAssessment-Mitigation\\_Senegal.pdf](http://unfccc.int/ttclear/sunsetcms/storage/contents/stored-file-20130327165616465/TechnologyNeedsAssessment-Mitigation_Senegal.pdf) pp 261-278
- Projet de restauration des écosystèmes forestiers avec SOS Sahel Luxembourg :  
[http://www.sossahel.lu/fileadmin/documents/BBG\\_Phase\\_II.pdf](http://www.sossahel.lu/fileadmin/documents/BBG_Phase_II.pdf)

## Annexe 3 : Document éducatif

### 1. Les Nations Unies, la protection de l'environnement et le développement durable

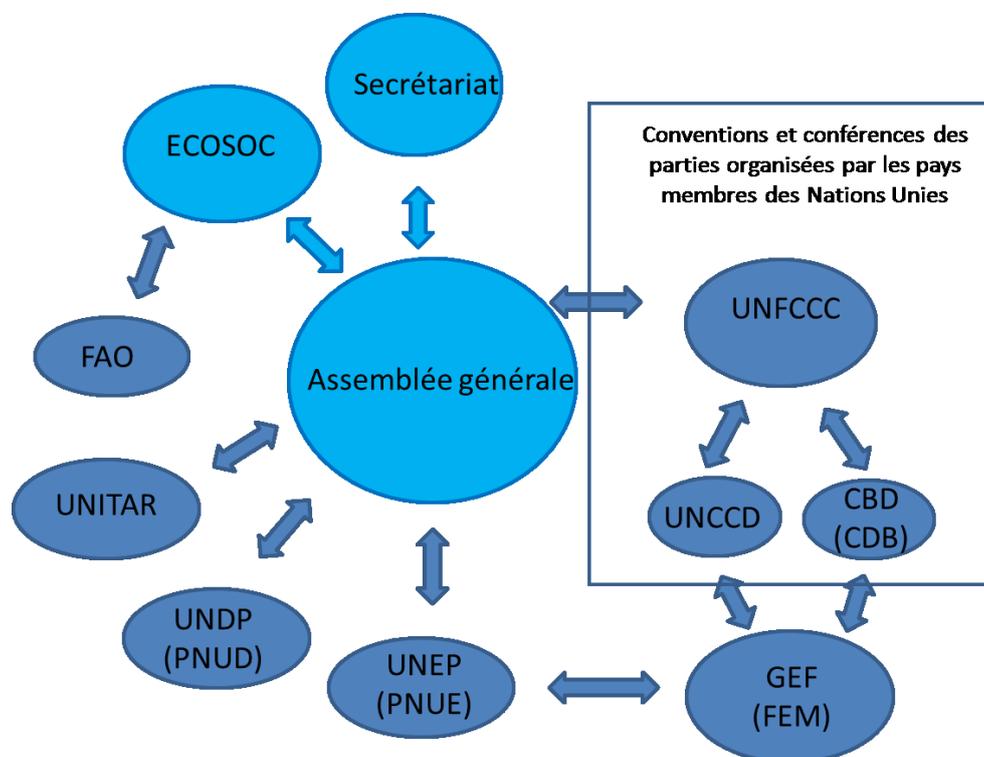
L'Organisation des Nations Unies a été fondée le 24 octobre 1945 suite à la signature de la Charte des Nations Unies le 26 Juin 1945. Elle a été créée au moment où le monde sortait de l'horreur de la deuxième guerre mondiale. Les missions des Nations Unies sont inscrites dans l'article 1 de la Charte des Nations Unies « Maintenir la paix et la sécurité internationales », « Développer entre les nations des relations amicales » et « Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous... ».

La Charte ne mentionne pas directement le développement durable comme un de ses objectifs et pendant la majorité de la guerre froide l'action des Nations Unies s'est surtout limitée à éviter les conflits entre les pays. Ce n'est qu'à partir des années 1970 avec la conférence des Nations unies sur l'environnement, que les Nations Unies ont commencé à prendre vraiment conscience de l'impact de l'homme sur l'environnement et son effet sur le développement. Au fil des décennies il est devenu de plus en plus clair que l'activité humaine engendre une dégradation des écosystèmes et des changements dans le climat qui peuvent causer des crises humanitaires et des conflits entre les pays pour des ressources naturelles qui se raréfient. Pour ces raisons la protection de l'environnement et le développement durable sont devenues des priorités des Nations Unies.

L'importance que les Nations Unies attachent au développement durable et à l'environnement est reflétée par le nombre toujours croissant d'organisations rattachées à l'Organisation des Nations Unies (Fig. 1). Dans de nombreux cas, l'adoption de résolutions suit la tenue de conférences des Nations Unies. Dans de nombreux cas ces institutions ont été créées suite à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Nations Unies (*UNITAR, UNCCD*). Par exemple, les conventions : *UNCCD, UNFCCC* et *CDB* ont été adoptées suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (*UNFCCC*) est principalement régi par la Convention des Parties qui organise des conférences appelées Conférence des Parties (*COP*). C'est dans le cadre de ces conférences que le Protocole de Kyoto (*COP3*) a été adopté en 1997. C'est lors de la COP21 en 2015 à Paris que pourrait être adopté un nouveau protocole, applicable à partir de l'année 2020.

La promotion du développement durable et la protection de l'environnement font l'objet de beaucoup de discussions. Ces discussions sont parfois difficiles car elles touchent des sujets politiquement sensibles comme la politique industrielle des pays. Les Nations Unies ont cependant réussi à garder le thème du développement durable au cœur de l'actualité politique. De plus, l'exemple de l'interdiction des gaz CFC fortement destructeurs pour l'environnement, dont la consommation a baissée de 98% depuis la signature du traité de Montréal, démontre que les actions en faveur de l'environnement à une échelle mondiale ont une valeur incontestable.

Les conférences organisées par les Nations Unies prennent souvent un caractère très technique d'un point de vue logistique, politique et économique. Mais les Nations Unies essayent aussi de développer des objectifs plus larges en matière de développement qui permettent plus de souplesse dans leurs applications. Ceci est par exemple le cas des Objectifs du millénaire et des objectifs Post-2015 en matière de développement. Les travaux préparatoires au sein des Nations Unies pour les objectifs post-2015 font ressortir une reconnaissance du fait que le développement économique est fortement dépendant à long terme de la protection de l'environnement. Pour illustrer ce besoin, l'ALNU a choisi le cas de deux pays, le Sénégal et le Burkina-Faso. Pour illustrer la menace du changement climatique et de la destruction de l'environnement sur le développement durable, vous trouverez ci-dessous l'exemple de la menace de la désertification au Sahel.



**Figure 1. Les acteurs principaux des Nations Unies concernant la protection de l'environnement et le développement durable.** Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/UNEP) ; Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) ; L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/UNDP) ; Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM/GEF) ; L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), Convention sur la diversité biologique (CDB/CBD), La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC/UNFCCC).

## 2. Le Sahel, la savane soudanienne occidentale et la désertification

Le Sahel et la Savane soudanienne occidentale sont les principales écorégions du Sénégal et du Burkina-Faso (fig. 2). Ce sont des écorégions qui se situent entre l'écorégion désertique du Sahara, au nord, et l'écorégion tropicale, au sud.

Le Sahel est une région semi-désertique avec une pluviométrie annuelle de 100 à 600mm. Les pluies arrivent pendant les mois chauds d'avril à septembre. Les mois plus frais d'octobre à mars sont secs. Les températures varient de 16 à 45 °C. Le Sahel est vulnérable à la sécheresse à cause d'un vent qui vient du Sahara pendant la saison sèche appelé Harmattan. Ce vent est chaud, chargé de sable du désert du Sahara et affecte la santé et l'agriculture. La végétation du Sahel est dominée par les graminées. Les arbres sont essentiellement des acacias. Pendant la saison sèche les graminées meurent et les arbres perdent leurs feuilles.

La Savane soudanienne occidentale a une pluviométrie de 600 à 1200mm par an. La pluie tombe essentiellement entre avril et octobre. La savane soudanienne occidentale est fortement exposée au risque de sécheresse à cause d'une longue saison sèche mais aussi à cause de la forte variation du total des précipitations annuelles. A ceci vient s'ajouter le fait que la capacité du sol à stocker l'eau est généralement faible. Les températures oscillent entre un 16°C et 40°C. Les températures moyennes de saison sont assez stables et comprises entre 32°C en avril et 24°C en décembre. Cette région est donc vulnérable au changement climatique et à la désertification. La végétation de la Savane soudanienne occidentale est essentiellement composée d'arbres notamment des espèces de *Combretum* et de *Terminalia* mais également, comme dans le Sahel, des acacias. Également, comme au Sahel les arbres peuvent perdre leurs feuilles pendant la saison sèche. A cause de la saison sèche de la Savane soudanienne occidentale la faune fait des migrations saisonnières. Ceci est surtout vrai pour les volatiles, les migrations des animaux terrestres sont désormais réduites à cause des activités humaines.

Les écosystèmes du Sahel et de la Savane soudanienne occidentale sont fragiles car leurs existences dépendent d'un accès à l'eau qui est très limité. La hausse des températures à cause du changement climatique met donc ces écosystèmes en ligne de mire (fig. 3). A ceci vient s'ajouter l'activité humaine qui cause la dégradation des écosystèmes. Les deux écosystèmes ont été très affectés par la chasse, le déboisement et un pâturage excessif. Le déboisement n'est pas seulement causé par l'agriculture mais aussi par le besoin de bois pour la cuisson. La destruction de la végétation entraîne une dégradation du sol en favorisant l'érosion et une perte de capacité à retenir l'eau. L'accès durable à l'eau est un facteur important dans le développement durable. Par exemple, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité en Afrique subsaharienne et il est estimé que 15% de l'eau consommée dans le monde sert à produire de l'électricité ou de l'énergie. La gestion de l'eau a donc un impact direct sur la production d'électricité. Les défis principaux pour le développement durable sont donc de mieux gérer les ressources naturelles et de développer des méthodes d'agriculture et d'élevage qui sont plus résilientes aux sécheresses.

La lutte pour préserver les écosystèmes et la lutte contre la déforestation passe par l'application d'une multitude de mesures à tous les niveaux de l'organisation d'un pays. Sans la préservation des écosystèmes le déclin de l'agriculture, et donc de l'autosuffisance alimentaire, est assuré. Il est aussi clair qu'une dégradation de l'environnement et des écosystèmes peut engendrer des hausses des coûts des matières premières et peut donc nuire au développement économique d'un pays. Les mots clés du développement durable sont donc : gestion, innovation, éducation et coopération internationale.



Figure 2. Les principales écorégions au Sénégal et au Burkina-Faso



Figure 3. Les régions exposées au risque de désertification